

DEC162655DRH

Décision portant nomination de Mme Rita Hermon-Belot aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Rita Hermon-Belot, directrice d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) est nommée chargée de mission auprès du président du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017. Sa mission a pour objet de permettre au CNRS de se doter d'un référent chargé de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Pour l'exercice de cette mission Mme Rita Hermon-Belot demeure affectée à l'EHESS.

Article 2

Du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017, Mme Rita Hermon-Belot percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Paris B.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 01/02/2017

Le président
Alain Fuchs